

PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ



Pour les activités péri et extra-scolaires 2025-2026

Panier-repas

Tout PAI doit OBLIGATOIUREMENT

- Avoir une ordonnance de moins d'un an
- Etre validé par un médecin (sous peine de non acceptation)

Aucun traitement ne sera administré sans ce document

ATTENTION : Ce PAI est distinct de celui établi éventuellement avec l'école. Il permet aux encadrants des structures d'accueil (periscolaire, restauration, centre de loisirs ...) d'être informés du protocole de soins dont bénéficie votre enfant, ceux-ci attestent - par leur signature - d'en avoir pris connaissance.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS (merci de cocher les structures fréquentées)

Pour l'enfant :	Structures	Périscolaire et/ou Restauration	Centre de Loisirs
Ecole :	Boissy le Cutté		
	Boissy sous St Yon		
Classe :	Saint Yon		
	Bourray/Juine		
	Janville/Juine		
	Etréchy Schuman		
	Etréchy Vrigneaux		
	Etréchy St Ex		
	Lardy la Sorbonne		
	Lardy Charles Perrault		
	Lardy St Ex		
	Lardy Jean Moulin		
	Chamarande		
	Auvert St Georges		
	Villeconin		
	Villeneuve/Auvers		

Parents	Noms	Téléphones
Père		
Mère		
Tuteur		
Adresse :		
Médecin		

Référents	Equipements	Référents (Noms, signatures)
Matin - soir		
Midi		
Mercredi Vacances		

AUTORISATION

Je soussigné(e) autorise les référents à mettre en œuvre le PAI tel qu'il a été défini ci-après. Je suis informé(e) que même si mon enfant fait l'objet d'une surveillance particulière, j'en reste le responsable unique.

Le,

Signature,

ACCEPTATION DE L'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ DE L'ENFANT

Etréchy, le

L'élu(e) en charge de l'Enfance

Protocole de :

- Médication
- Aménagement spécifique
- Restauration

Reçu le :

PAI scolaire :

Ordonnance :

Médicaments :

Transmis le :

ec ci-joint

ci-jointe

MEDICATION

- Traitement régulier
- Traitement en cas d'urgence

Les médicaments sont administrés sous ordonnance du médecin traitant (copie agrapheée à ce présent document). Les parents doivent s'assurer de la date de péremption du ou des médicaments.

Les ordonnances doivent être datées de moins d'un an

Lieu(x) où sont conservés les médicaments pendant :

- * l'accueil périscolaire :
- * le temps du midi (repas / pause méridienne) :
- * l'accueil de loisirs :

Les médicaments sont transportés en cas de sortie :

Les médicaments sont récupérés par la famille :

AMENAGEMENT SPECIFIQUE

- Activité physique et/ou sportive
- Attention particulière apportée à la manipulation de certains matériaux (pâte à modeler...)
- Aménagement en fonction du climat (expositions au froid / fortes chaleurs)
- Autre aménagement ou prise en charge complémentaire

RESTAURATION

Régime particulier :

ATTENTION : aucun aliment de substitution ne pourra être fourni au cas par cas par la famille.

Apport d'un panier repas pour tous les menus et les goûters

Conditionnement : les parents s'engagent à fournir :

- la totalité des composants du repas repas et/ou panier goûter (pain et condiments inclus)
- les récipients (boîtes plastiques hermétiques avec couvercle étanche ou opercule) et le sac isotherme avec pains de glace ; l'ensemble dans un sac de transport ("panier") identifié au nom de l'enfant.
- des paniers différents pour le repas, pour le goûter et pour la collation.
- éventuellement des indications pour le réchauffage (durée et température).

Transport : le transport des paniers devront respecter la chaîne du froid (0 à 10°).

Stockage : dès l'arrivée dans la structure d'accueil, les paniers seront placés / donnés :

* à l'accueil périscolaire :

* ou à l'école :

* ou à l'accueil de loisirs :

En aucun cas les paniers ne pourront être ouverts ou manipulés avant que la personne désignée pour surveiller l'enfant ne vienne les retirer. Cette opération aura lieu immédiatement avant le repas, le goûter ou la collation.

Consommation : l'enfant ne pourra consommer que la prestation fournie par la famille.

Les repas seront réchauffés dans un four à micro-onde. Les repas froids, goûters et collations sont servis froids. Seules les personnes en charge de la surveillance de l'enfant peuvent réaliser les manipulations de consommation suivantes :

- nettoyer l'intérieur de l'appareil avant et après le chauffage,
- placer la boîte hermétique dans le four avec l'opercule ouverte si besoin,
- nettoyer la table avant que l'enfant consomme le repas et le goûter.

Retour : les récipients et ustensiles feront l'objet d'un premier lavage sur place après le repas et le goûter.

L'ensemble sera placé dans les paniers et repris par la famille :

* à l'accueil périscolaire :

* ou à l'école :

* ou à l'accueil de loisirs :

Ces paniers devront être nettoyés après chaque usage.

PROTOCOLE D'INTERVENTION EN CAS D'URGENCE

**A faire remplir et signer par le médecin
ou fournir obligatoirement le PAI scolaire**

Pour l'enfant :

Signes d'appel et Symptômes visibles (associés ou non)	Conduite à tenir
Dans tous les cas	<p>Prévenir le 15 ou 112 par portable.</p> <p>Prévenir les parents / le tuteur :</p>

Fait le,

*Cachet et signature du médecin
(ou PAI scolaire ci-joint)*

Les informations recueillies sur ce formulaire sont conservées sur support papier par la CCEJR afin de connaître les spécificités médicales de votre enfant pour pouvoir adapter son quotidien dans les structures de loisirs. Elles sont collectées par la CCEJR et sont destinées au service Enfance ainsi qu'aux structures d'accueil. Elles sont conservées pendant 5 ans. La base juridique du traitement est une obligation légale.

PAI alimentaire : Les informations recueillies sur ce formulaire sont conservées sur support papier par la CCEJR afin de connaître les spécificités médicales de votre enfant pour pouvoir adapter son quotidien dans les structures de loisirs et afin de procéder à une tarification adaptée au PAI alimentaire. Elles sont collectées par la CCEJR et sont destinées au service Monétique, au service Enfance ainsi qu'aux structures d'accueil. Elles sont conservées pendant 10 ans. La base juridique du traitement est une obligation légale.

Conformément à la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel (loi du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679), vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, de rectification et de limitation en contactant le Délégué à la Protection des Données personnelles de la collectivité en envoyant un courriel à dpd@cigversailles.fr Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits "Informatique et Libertés" ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.